

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1996-1997

22 AOUT 1997

RAPPORT

SUR L'ETAT DE LA COOPERATION
ENTRE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE ET LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE
POUR L'ANNEE 1996

RAPPORT

CONCERNANT LA COLLABORATION ENTRE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE ET LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE POUR L'ANNEE D'ACTIVITES 1996

Ce présent rapport est rédigé conformément à l'article 51 de la convention de coopération signée le 21 juin 1984 entre les Communautés.

Un nouveau texte de convention a été signé à Eupen, le 12 avril 1995. Pour la Communauté germanophone, un projet de décret de ratification de cette convention sera soumis au Conseil, dans les plus brefs délais. Pour la Communauté française, un projet de décret de ratification de la même convention est soumis au Parlement.

1. Commission 49.55

Selon l'article 55 de la loi du 31 décembre 1983, les subsides suivants ont été accordés:

1.1. Subventions à charge de la Communauté française

(en francs)

— Les Beaux Spectacles français à Eupen	1 000 000
— Comité culturel de la Ville d'Eupen	42 000
— Volksbildungswerk St. Vith V.O.E.	130 000
— Kulturelle Aktion und Präsenz (PAC) Eupen	45 000
— Jeunesse et Ecologie asbl	8 000
— Ostbelgien Festival	113 000
— Belgischer Rundfunk/BRF	30 000
— Kgl. Gemischter Chor Raeren	20 000
— Chudoscnik Sunergia Eupen	50 000
— Harmonie St. Joseph Eupen	5 000
— Kgl. Harmonie Musikverein Eupen	7 000
— Bibliothèque paroissiale publique adoptée de La Calamine	50 000
	<hr/>
	1 500 000

1.2. Subventions à charge de la Communauté germanophone

(en francs)

— Bibliothèque de Malmedy	40 000
— Organisation théâtrale de Hombourg	10 000
— Festival de Stavelot	80 000
— Organisation théâtrale de Gemmenich	15 000
— Echos de la Warche, Waimes	40 000
— Exposition à Welkenraedt	20 000
	<hr/>
	205 000

2. Echanges culturels

Subventions accordées par la Communauté germanophone dans le cadre des échanges culturels:

a) Représentations de groupes de la Communauté germanophone en Communauté française:

(en francs)

— Agora Action Langue Verviers	25 000
— Cécilien GV St. Nikolaus Eupen La Chêsnaye Chênée	12 500
— Compagnie Irène K Centre culturel Les Chiroux	30 000
— East Belgian Swing Band APVC Verviers	40 000
— East Belgian Swing Band Concert du «Dimanche matin ver.»	40 000
— East Belgian Swing Band Orgues de Salm	40 000
— Eupener Vocalensemble Pro Arte Chorale St. Grégoire Gemmenich	22 000

	<i>(en francs)</i>
— Cercle musical Kelmis Royale Harmonie Moresnet	40 000
— Harmonie MV Kettenis Royale Harmonie Moresnet	30 000
— Harmonie MV Kettenis Royale Harmonie Gemmenich	21 000
— Harmonie St. Joseph Eupen La Chêsnaye Chênée	30 000
— Harmonie St. Joseph Eupen Un parc dans la ville Verviers	21 000
— KG 1927 Hergenrath Course des châteaux St. Germain	20 000
— Kgl. Gemischter Chor HGV Raeren Paroisse St. Donat Arlon	10 000
— Kgl. Harmonie Hergenrath Harmonie La Concorde Welk.	40 000
— Kgl. Harmonie MV Eupen Foyer culturel St. Georges s/M	30 000
— Kgl. Harmonie MV Walhorn Echo de l'Amblève Aywaille	21 000
— Kgl. Mandolinerochester Eupen Action et Recherche Verviers	30 000
— Kgl. Männerquartett Eupen Foyer culturel de Durbuy	40 000
— Kgl. Männerquartett Eupen Cercle culturel de Welkenraedt	40 000
— Kgl. Männerquartett Eupen Centre d'émulation Welkenraedt	30 000
— Kgl. MGV Marienchor Eupen Chorale «Les 3 val.» Trois-Ponts	40 000
— Kgl. MGV Marienchor Eupen Comité de Fêtes Retinne	40 000
— Kgl. MGV Marienchor Eupen Chorale «Cantarella» Anderlecht	40 000
— Kgl. MV Weywertz Royale Fraternelle Belvaux	30 000
— Kgl. MV Weywertz SR Ouest-Attractions Liège	21 000
— Raerener Kinderchor Foyer culturel de Durbuy	22 000
	<hr/> 805 500

b) Représentations de groupes de la Communauté française en Communauté germanophone:

	<i>(en francs)</i>
— Ostbelgienfestival St. Vith Orchestre Philharmonique de Liège et de la CF	60 000
— Quatuor Gong	14 000
— Kulturelle Aktion und Präsenz (PAC) Eupen Concerts chansons Jeunes publics	111 000
— Volksbildungswerk St. Vith Les Ryth 'Miss	20 700
	<hr/> 205 700

3. Bibliothèques publiques

Outre la subvention annuelle comprise dans le montant octroyé à l'asbl Les Beaux Spectacles français d'Eupen, en vertu de l'article 55 de la loi du 31 décembre 1983, la Bibliothèque de langue française de cette asbl, section spécifique du Centre Média d'Eupen, a bénéficié d'une allocation en livres d'un montant de 24 380 francs et d'un montant de 6 000 francs pour indemnité à la Bibliothèque, ainsi que d'abonnements à des publications en langue française dans le cadre de la loi Destrée 1921.

Comme précédemment, il faut rappeler les services offerts par la Bibliothèque publique centrale Chiroux-Croisiers de Liège (Ville et Province de Liège) qui étend son action aux communes de la Communauté germanophone.

Il convient de souligner la coopération structurelle existante entre la Communauté germanophone et la Ville de Malmedy, dans le cadre de la bibliothèque publique locale de cette ville qui intègre la bibliothèque germanophone comme section spécifique à part entière.

Il faut enfin souligner la coopération existante entre la Bibliothèque principale de Verviers et le Centre Média d'Eupen, en ce compris la bibliothèque de langue française.

4. Audiovisuel et Médiathèque

Depuis 1993, des émissions germanophones sont émises sur le canal de Télévedre, télévision locale et communautaire de Verviers. L'accord de coopération du 30 avril 1993 entre le Centre Média de la Communauté germanophone d'Eupen et l'asbl Médiathèque de la Communauté française a été prorogé après évaluation.

En ce qui concerne l'année en question, il y a lieu d'épingler les événements suivants:

— collaboration intense entre la RTBF-Liège et la BRF dans le cadre d'Eurogio;

— contacts suivis pour le transport du signal radio de la RTBF entre Liège et Bruxelles;

— accord de collaboration rédactionnelle entre la BRF et la RTBF-Liège agissant comme correspondant des émissions fédérales de la RTBF (JP-JT).

5. Centres culturels, Jeunesse et Education permanente

Concernant le secteur des Centres culturels, il faut relever plusieurs coproductions entre le Centre culturel de Welkenraedt, la Communauté germanophone et d'autres producteurs de ladite communauté.

Hormis des rencontres informelles tenues lors des réunions du Groupe *ad hoc* Jeunesse de l'Union européenne afin de définir une position fédérale sur des thèmes comme la mobilité des jeunes, le service volontaire, l'information des jeunes, ..., le Service de la Jeunesse n'entretient pas de programme particulier de coopération avec son homologue germanophone.

Il faut bien entendu rappeler que le Conseil de la Jeunesse française (CJEF) a des relations régulières avec le Rat der deutschsprachigen Jugend (RdJ).

6. Sport

Pour ce qui concerne le sport de haut niveau, la concertation et l'échange d'informations entre les Communautés se fait globalement dans le cadre de la commission ABCD.

La collaboration entre la Communauté germanophone et la Communauté française se réalise essentiellement dans le domaine sportif au travers de la gestion commune du Centre sportif de Worriken à Butgenbach.

7. Santé

La coopération entre la Communauté française et la Communauté germanophone est restée identique au niveau des Services suivants:

- Service de l'Hygiène et de la Prévention;
- Service de l'Inspection médicale scolaire;
- Service de l'Inspection des Ecoles pour personnel infirmier et paramédical;
- Inspection générale des Services extérieurs — Services d'Inspection.

Ainsi, par exemple, le Centre de St. Vith a effectué les examens d'inspection médicale

scolaire des élèves de l'Institut Notre-Dame de Malmedy et le Service de l'Inspection des Ecoles pour Personnels infirmier et paramédical a visé les relevés de stages des élèves des écoles d'infirmières d'Eupen et a tenu à jour le fichier des populations scolaires. Ce service assume la présidence du jury d'examen de la Communauté germanophone (délivrant les brevets d'assistant en soins hospitaliers et d'infirmier hospitalier).

8. ONE

Comme les années précédentes, la coopération ne concerne que la concertation relative aux actions de prévention et les questions d'adoption.

9. Infrastructure

Un ingénieur de la Direction générale de l'Infrastructure de la Communauté française examine techniquement les dossiers qui lui sont soumis par la Communauté germanophone.

Hôpital St. Nicolas à Eupen:

- dossiers « avant-projet et adjudication »;
- dossiers « Comptes finals et états d'avancement des travaux ».

Clinique St. Joseph à St. Vith:

- dossiers « avant-projet »
- dossiers « projets »;
- dossier « compte final ».

Maison de repos et de soins St. Joseph à Eupen:

- dossiers « projet et adjudication »;
- dossier « accord de principe et approbation du projet ».

Maison de repos Marienheim à Eupen:

- dossiers « adjudication ».

Maison de repos Katharinestift à Astenet.

Office pour personnes handicapées (Tagesstätte) à Amblève:

- dossiers « avenants »;
- dossiers « états d'avancements des travaux ».

Office pour personnes handicapées (Centre de jour) à La Calamine:

- dossier « compte final ».

Home Reine Fabiola à Eupen :

— dossier « compte final ».

10. Aide à la jeunesse

L'aide à la jeunesse n'est pas une matière qui est spécifiquement mentionnée dans la convention de coopération du 21 juin 1984, mais elle apparaît dans l'article 9 de la nouvelle convention signée à Eupen, le 12 avril 1995 qui sera/est soumise à la ratification des Conseils respectifs.

En 1996, les institutions publiques de protection de la jeunesse de la Communauté française ont accepté dix placements de jeunes germanophones à la demande du Tribunal d'Eupen, ces placements ne concernent toutefois que deux ou trois jeunes différents.

L'Administration de l'aide à la jeunesse de la Communauté française a confirmé, en septembre 1996, son accord à la Communauté germanophone pour une coopération entre les départements respectifs.

11. Enseignement

Les Inspecteurs des Centres PMS de la Communauté française poursuivent leurs missions auprès des Centres PMS de la Communauté germanophone.

Les membres du personnel de l'enseignement de la Communauté germanophone participent aux activités de formation organisées par la Direction des Etudes. La Communauté germanophone prend en charge les frais relatifs à la participation de ses membres.

12. Relations internationales

Au niveau du secteur multilatéral européen, la Communauté française et la Communauté germanophone organisent des concertations très étroites afin de prendre en compte les diversités d'intérêts et d'harmoniser les points de vue.

A l'occasion du 40^e anniversaire de l'Accord Culturel avec l'Allemagne, les deux Communautés ont également collaboré étroitement à l'organisation d'un colloque consacré au fédéralisme et aux relations internationales, et qui s'est tenu à Bruxelles, le 20 septembre 1996.